

# La Lettre DE MEGEVE



megève

Votre bulletin municipal n°63 • Printemps | Été 2026

Commune p.03

**le nouveau  
conseil municipal**

[mairie.megeve.fr](http://mairie.megeve.fr)

**Dossier** p.12

Budget 2026

**Travaux** p.22

Amélioration de  
votre cadre de vie

**Culture** p.28

Les expositions  
de l'été

# Sommaire

## **p.03**

### *Commune*

Le nouveau Conseil Municipal

## **p.12**

### *Dossier*

Budget 2026

## **p.20**

### *Dossier*

Chantiers prioritaires

## **p.22**

### *Travaux*

Amélioration de votre cadre de vie

## **p.25**

### *CCAS*

Nos aînés ont la forme !

## **p.26**

### *Enfance - Jeunesse*

Les actualités de nos enfants

## **p.28**

### *Culture*

Faciliter l'accès à la culture

## **p.30**

### *CCPMB*

Un soutien financier pour financer vos projet

## **p.32**

Vie locale et tribune d'expression politique

## **p.34**

État civil

## **p.35**

Infos pratiques



#### **DIRECTEUR DE PUBLICATION :**

Jean-Noël Picot

#### **RÉDACTEUR EN CHEF :**

Fabienne Cordet-Evrard

**RÉDACTION :** Elodie Bouffay (Service Communication)

**DESIGN GRAPHIQUE :** Marion Gaujard (Service Communication)

**IMPRESSION :** Kalistène (Cran-Gevrier)

#### **CRÉDITS PHOTOS :**

Commune de Megève (Elodie Bouffay, Mélanie Calcei, Gabriel Zacharski, Antonin Stephany, Antoine Barbot), Paul Besson, Marie Bougault-Sakaël.

#### **Labels**



#### **Megève soutient**







# Le nouveau CONSEIL MUNICIPAL

Nous vous présentons l'équipe municipale élue lors du scrutin du 15 mars dernier et officiellement installée au cours du conseil municipal du vendredi 20 mars 2026.



**Jean-Noël PICOT**  
Maire de Megève

 60 ans  
 Architecte

**Ce mandat  
doit être placé  
sous le signe  
de l'écoute et  
du dialogue**

**Lettre de Megève :**

En tant que Maire, quelle vision souhaitez-vous porter pour Megève dans les années à venir ?

**Jean-Noël PICOT :**

« Être Maire, c'est avant tout rassembler. Rassembler les énergies, les idées, les générations, autour d'un projet commun pour Megève.

Je suis profondément convaincu que la force de notre village réside dans ses habitants.

Ce sont eux qui portent la vie du village, qui forgent son caractère et son authenticité. Notre rôle est de préserver ce lien, de le faire vivre et de le transmettre.

Ce mandat doit être placé sous le signe de l'écoute et du dialogue. Chaque Mégevan doit pouvoir s'exprimer, être entendu. C'est dans cet échange permanent que nous construirons des décisions justes et partagées.

Je crois également à une gestion claire et transparente. L'action publique doit être lisible, expliquée et assumée. Les choix que nous faisons engagent l'avenir de Megève : ils doivent donc être compris, débattus et portés collectivement, dans un esprit de confiance.



Enfin, je souhaite que notre engagement reste profondément humain. Derrière chaque projet, chaque aménagement, chaque décision, il y a des femmes et des hommes, des parcours de vie, des attentes et parfois des inquiétudes. C'est cette dimension que nous ne devons jamais perdre de vue.

Avec toute l'équipe municipale, nous avançons avec cette volonté : fédérer, écouter, transmettre et agir avec sincérité pour l'intérêt général. C'est ainsi que nous continuerons à faire vivre Megève. »

## DÉLÉGATIONS DU domaine skiable, de l'agriculture et des travaux



**Bruno PAGET**  
Premier Adjoint  
au Maire

 61 ans  
 Retraité ancien maçon,  
moniteur de ski,  
commerçant



**Tous les projets  
comptent, et  
nous prendrons  
le temps de les  
étudier, sans  
jamais perdre de  
vue leur impact  
économique et  
environnemental**



### Lettre de Megève :

Vous avez en délégation principale les services techniques, notamment les travaux et les aménagements. Quelle est votre principale motivation ou le projet qui vous tient particulièrement à cœur ?

### Bruno PAGET :

« L'engagement public, c'est un peu une histoire de famille. Aujourd'hui à la retraite, je me sens prêt et plein d'énergie pour servir mon village, ce territoire qui nous a tant apporté et que nous aimons tant.

J'ai passé 40 ans sur le terrain, aussi, prendre en charge les services techniques s'est imposé comme une évidence et c'est avec conviction que je m'y consacre aujourd'hui. Pour moi, la rigueur et le respect sont les piliers d'un chantier bien mené et avec l'expérience, on anticipe mieux les imprévus.

Ce qui me motive ?  
Rassembler, expliquer, échanger. C'est comme ça que je fonctionne, et c'est ce que je veux apporter à notre commune.

Avec **Christophe Socquet, Jean-Luc Million et Yves Socquet**, nous avons la chance de pouvoir compter sur une direction et des agents de qualité.

À Megève, tous les projets sont impactants pour la vie du village. Nous prendrons le temps de les étudier, sans jamais perdre de vue leur impact économique et environnemental.

Cette délégation prend tout son sens : entre les domaines skiables, les propriétaires, l'agriculture... Ici, on travaille main dans la main avec les gens du pays. Ils savent qu'ils peuvent compter sur notre engagement pour les écouter et les aider. Parce que c'est ensemble qu'on préserve et qu'on fait vivre notre territoire. Alors n'hésitez pas que ce soit pour un projet, une idée ou simplement discuter de notre village. »

# DÉLÉGATIONS DU développement économique et social, des associations, du personnel et de la communication institutionnelle



**Sophie  
MUFFAT-MÉRIDOL**

Deuxième Adjointe  
au Maire

 51 ans  
 Auteure



**L'objectif est simple, mais essentiel : que chacun puisse se loger, élever ses enfants et construire sa vie ici, à Megève**



## Lettre de Megève :

En charge du développement économique et social, quelle dynamique souhaitez-vous insuffler ?

## Sophie MUFFAT-MÉRIDOL :

« Ma feuille de route repose sur trois piliers indissociables : le développement économique, le logement et le lien social.

Ce ne sont pas des promesses, ce sont des chantiers que nous souhaitons engager, avec des résultats concrets attendus pour les Mégevens.

Sur le plan économique, l'enjeu est de structurer une activité locale qui respire à l'année, et pas seulement au rythme des saisons. Cela passe par un soutien direct à nos artisans, nos commerçants et nos entrepreneurs qui font vivre Megève au quotidien.

Nous avons le devoir de leur offrir un terrain favorable pour travailler, entreprendre et s'épanouir ici.

Le logement reste la condition. Sans offre adaptée, les familles partent, les jeunes ne trouvent pas leur place et c'est l'âme même du village qui s'efface peu à peu.

Nous travaillons avec les élus sur plusieurs axes concrets : développer une offre de logements abordables, faciliter l'accès à la propriété et proposer des solutions adaptées aux actifs qui travaillent sur la commune.

L'objectif est simple, mais essentiel : que chacun puisse se loger, élever ses enfants et construire sa vie ici, à Megève.

Quant à la vie associative, c'est le cœur battant de notre village. Elle génère ce sentiment d'appartenance, particulièrement en dehors des périodes touristiques, quand Megève redevient avant tout un lieu de vie. Ce tissu social, nous devons le cultiver et le protéger. C'est à ces conditions que Megève restera un village vivant et pas seulement une destination.

Nous nous réjouissons d'ores et déjà du rapprochement avec la commune de Demi-Quartier, qui nous permettra de proposer à nouveau un repas des anciens organisé en commun. Nous sommes ravis de continuer à offrir à nos aînés ce moment de partage et de convivialité. »

# DÉLÉGATIONS DU sport, du tourisme, du Palais, de l'événementiel et de la communication touristique



**Frédéric MUFFAT**  
Troisième Adjoint  
au Maire

 65 ans  
 Chef d'entreprise



**Redonner  
du sens  
à notre  
attractivité  
en restant  
fidèles  
à l'esprit  
de Megève**

### Lettre de Megève :

Vos délégations mettent en avant une volonté marquée de travailler avec l'ensemble des acteurs du territoire. Quelles sont vos motivations ?

### Frédéric MUFFAT :

« S'il ne fallait retenir qu'une seule ligne directrice, ce serait celle-ci : redonner du sens à notre attractivité en restant fidèles à l'esprit de Megève. Notre ambition est claire : orienter davantage notre tourisme vers des bassins de proximité. Il ne s'agit pas seulement d'attirer, mais de retrouver un équilibre, celui d'un village familial, accueillant, où chacun peut se sentir chez soi, été comme hiver. Megève doit rester une destination vivante, authentique, où le lien humain prime sur la seule logique de fréquentation.

Cette vision, je la porte en étroite collaboration avec **Aurélié Charvoz et Julie Morand**. Ensemble, nous souhaitons bâtir une dynamique de terrain, à l'écoute des professionnels, des habitants et de tous les acteurs qui font vivre notre village au quotidien.

Côté sport, mon engagement s'inscrit dans une volonté forte de structurer et renforcer notre politique sportive. Il est essentiel d'accompagner nos jeunes sportifs, de soutenir leurs parcours et de leur donner les moyens de réussir tout en restant attachés à leur territoire.

Je suis également particulièrement attentif à l'avenir du Palais, équipement emblématique mais aussi structure exigeante pour les finances communales. Il nous appartient collectivement de mieux maîtriser son fonctionnement : à défaut d'un équilibre économique complet, nous devons tendre vers une réduction significative de son déficit. Cela passera par une valorisation accrue de ses équipements, en renforçant notamment son utilisation par les clubs sportifs locaux, mais aussi en développant une offre adaptée au tourisme d'affaires, complémentaire de notre attractivité touristique.

Mais au-delà de la performance, je suis profondément attaché à préserver l'esprit du Club des Sports, véritable pilier de notre identité. Avec **Nicolas Roux**, nous voulons que cette structure fédératrice incarne des valeurs essentielles : le partage, la transmission et l'engagement collectif. Elle doit continuer à rassembler les générations et à porter haut les couleurs de Megève.

L'enjeu est donc double : faire rayonner notre destination tout en consolidant ce qui fait sa force depuis toujours, un village uni, dynamique et profondément ancré dans ses valeurs sportives et humaines. C'est avec cette vision que je mène cet engagement. »

# DÉLÉGATIONS DE la culture, du patrimoine, du fleurissement du jumelage et de l'embellissement du village



## Astrid MAILLET-CONTOZ

Quatrième Adjointe  
au Maire



56 ans



Architecte d'intérieur,  
décoratrice



**Préserver et  
transmettre  
ce qui fait  
l'âme et la  
beauté de  
Megève**



### Lettre de Megève :

Au cœur du « bien vivre » à Megève, vos délégations s'articulent autour de piliers forts comme l'attractivité mais également les valeurs du village. Comment envisagez-vous d'insuffler votre vision ?

### Astrid MAILLET-CONTOZ :

« S'il fallait résumer mon engagement, ce serait celui d'un devoir : préserver et transmettre ce qui fait l'âme et la beauté de Megève.

Notre patrimoine est une richesse immense. Il ne se limite pas à nos bâtiments ou à nos paysages : il se retrouve dans chaque rue, chaque hameau, chaque détail du village. Chaque lieu raconte une histoire, celle de celles et ceux qui ont façonné Megève au fil des générations. Notre responsabilité aujourd'hui est de continuer à faire vivre cette histoire avec respect, exigence et sensibilité.

L'embellissement du village s'inscrit pleinement dans cette continuité. Il ne s'agit pas seulement d'esthétique, mais d'harmonie et de qualité de vie. Préserver les lignes, les matières, les perspectives et les ambiances, c'est préserver une identité et une émotion auxquelles habitants comme visiteurs sont profondément attachés.

### Avec Louis Socquet-Clerc,

notre souhait est d'insuffler une vision attentive à chaque détail du quotidien : la qualité de nos espaces publics, le fleurissement, le mobilier urbain, la propreté et la mise en valeur de notre patrimoine architectural et paysager. Chaque intervention doit trouver sa juste place, sans jamais dénaturer l'existant, mais au contraire en révélant ce qui fait la singularité et l'élégance naturelle de Megève.

Je crois également que la culture et l'art ont toute leur place dans cette réflexion. Un village vivant est un village qui inspire, qui crée de l'émotion et qui sait faire dialoguer son histoire avec la création contemporaine, toujours avec cohérence et discrétion.


Ce travail ne peut se faire qu'ensemble, dans l'échange et l'écoute. Habitants, commerçants, professionnels, amoureux de Megève : chacun porte un regard précieux sur le village et contribue à son identité.

Avec cette exigence collective, nous poursuivons un objectif simple mais essentiel : transmettre aux générations futures un Megève fidèle à lui-même, élégant, vivant et profondément habité par son art de vivre. »

# DÉLÉGATIONS DE l'aménagement du territoire (urbanisme) et des propriétaires fonciers



**Lionel BURILLE**  
Cinquième Adjoint  
au Maire

 68 ans  
 Commerçant

### Lettre de Megève :

Votre délégation première, l'urbanisme, demeure une compétence qui est scrutée par tous et qui demande cependant un temps de réflexion important. Quelle est votre première approche concrète ?

### Lionel BURILLE :

« S'il ne fallait retenir qu'une seule priorité, ce serait celle-ci : permettre aux Mégevans de mieux vivre à Megève, aujourd'hui comme demain.

L'urbanisme est une responsabilité majeure, car il façonne durablement notre cadre de vie. À travers le Plan Local d'Urbanisme, notre objectif est de consolider une vision claire, cohérente et protectrice de l'identité de notre village. Il ne s'agit pas simplement de construire ou d'aménager, mais de préserver un équilibre entre développement et qualité de vie.

Cela implique aussi de tirer les enseignements du passé. Nous devons être plus attentifs à la gestion de nos biens et de notre foncier : Megève ne peut plus se permettre de céder ses terrains ou ses propriétés sans une réflexion approfondie sur l'intérêt collectif et les besoins à long terme de la commune.

Aujourd'hui, la question du logement est centrale. Je m'engage à travailler avec détermination sur des solutions adaptées aux besoins réels des Mégevans. Il est essentiel de proposer des logements accessibles, pensés pour celles et ceux qui vivent et travaillent ici toute l'année, afin de préserver une vie locale forte et équilibrée.

Ce travail demande de l'écoute, de la rigueur et de la concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire. L'enjeu est clair : construire un urbanisme maîtrisé, au service des habitants, qui permette à Megève de rester un village vivant, attractif et fidèle à son identité.

Avec **Thomas Bannay**, c'est avec cette exigence et cette énergie que nous menons cette vision. »



**Permettre  
aux Mégevans  
de mieux vivre  
à Megève,  
aujourd'hui  
comme  
demain**

## DÉLÉGATIONS DE l'enfance, la jeunesse et la vie scolaire



### Magaly TYTGAT-APERTET

Sixième Adjointe  
au Maire



41 ans



Responsable  
vie scolaire



**Faire revenir  
les enfants  
et les jeunes  
à Megève,  
et surtout  
réussir à  
les garder  
durablement  
sur notre  
commune**



#### Lettre de Megève :

Vous avez choisi de vous occuper des services liés à nos enfants. Megève est riche de services publics dédiés à tous les âges. Si vous ne deviez retenir qu'une seule priorité, quelle serait-elle ?

#### Magaly Tytgat - Apertet :

« S'il ne fallait retenir qu'une seule priorité, ce serait clairement celle-ci : faire revenir les enfants et les jeunes à Megève, et surtout réussir à les garder durablement sur notre commune.

Une station comme Megève ne peut pas vivre uniquement au rythme des saisons ou du tourisme. Une commune reste vivante lorsqu'elle est habitée toute l'année par des familles, des enfants qui grandissent ici, des jeunes qui se projettent ici et qui ont envie d'y construire leur avenir.

Aujourd'hui, notre responsabilité est de créer les conditions pour que les familles puissent réellement vivre à Megève, et pas seulement y travailler quelques années avant de partir. Pour moi, chaque place en crèche, chaque activité périscolaire, chaque animation jeunesse ou projet éducatif a un objectif plus profond : renforcer l'attachement des familles à Megève et donner aux jeunes le sentiment qu'ils ont toute leur place ici.

Il faut aussi redonner envie à ceux qui ont grandi à Megève de revenir y vivre. Beaucoup de jeunes partent pour leurs études ou leur parcours professionnel, ce qui est normal. Mais nous devons être capables de leur dire : "Vous pouvez revenir, fonder une famille ici, travailler ici et vous épanouir ici."

Je crois profondément que l'avenir de notre commune dépend de notre capacité à garder une vie locale forte, avec des écoles dynamiques, des structures pour les enfants et les adolescents, des familles qui restent, et des jeunes qui choisissent de construire leur avenir ici. C'est cette ambition qui guide mon engagement.

Avec **Catherine Garcia et Yves Socquet**, nous serons vos interlocuteurs pour les sujets de la petite enfance et l'enfance aux côtés des équipes compétentes dédiées aux projets des différentes tranches d'âge.

Ensemble, nous gardons cette dynamique qui nous a animés durant la préparation de notre projet politique, travailler ensemble, décider ensemble pour vivre ensemble. »

# les conseillers municipaux

## Groupe majoritaire Megève Ensemble



**Jean-Luc MILLION**  
70 ans  
Retraité, ancien directeur entreprise réseaux



**Catherine GARCIA**  
57 ans  
Secrétaire entreprise familiale



**Christophe SOCQUET**  
52 ans  
Chef d'entreprise



**Nicolas ROUX**  
50 ans  
Commerçant



**Yves SOCQUET**  
47 ans  
Maçon



**Aurélie CHARVOZ**  
47 ans  
Décoratrice d'intérieur



**Julie MORAND**  
43 ans  
Directrice technique ESF, artisanne sellier maroquinerie



**Thomas BANNAY**  
38 ans  
Entrepreneur



**Lucile FORLIN**  
36 ans  
Ouvrière agricole



**Glwadys MOUROUX**  
34 ans  
Artisane



**Louis SOCQUET-CLERC**  
18 ans  
Apprenti

Retrouvez les délégations et les commissions de vos élus sur [mairie.megève.fr](http://mairie.megève.fr) rubrique "La vie politique" → Les élus



## Megève Territoire d'Avenir



**Jean-Pierre QUIBLIER SARBACH**  
68 ans  
Commissaire de justice



**Pierre MORAND**  
60 ans  
Éducateur technique en IME



**Jean-Claude OURS**  
59 ans  
Hotel team manager chez ESF Megève



**Marie-Christine LAROCHE**  
58 ans  
Cadre administratif et commerciale d'entreprise



**Marlène SEIGNERET**  
54 ans  
Cheffe d'entreprise

# Budget

## 2026

Notre objectif sera de vous expliquer simplement comment fonctionne un budget d'une collectivité et spécifiquement le budget de notre commune, Megève, mais aussi pourquoi certains choix sont difficiles.



### Megève revoit ses projets prioritaires et impose un rythme différent

*« L'esprit qui nous a guidés dans ce travail, c'est celui de faire en sorte que des marges de manœuvre plus importantes soient données pour le reste du mandat et sur les projets que nous aurons adoptés.*

*C'est une année qui permet de caler les projets, les préciser, les chiffrer en attendant qu'ils soient tous actés ; certains urgents d'autres un peu moins. Nous avons cherché à essayer de se donner un maximum de marges de manœuvre tout en tenant les engagements que nous avons pris comme ne pas augmenter les impôts et de faire en sorte que les associations voient leur demande de subvention maintenue. »*

**Jean-Noël Picot,**  
Maire de Megève



## Comment mieux comprendre les essentiels d'un budget communal ?

### Comment vote-t-on un budget ?

Le vote du budget, c'est l'acte le plus important du conseil municipal. Il est essentiel d'identifier, arbitrer et prioriser.



### › Étape 3 : Prioriser les dépenses

- **Dépenses obligatoires** (salaire des agents, remboursement des emprunts).
- **Les autres dépenses de fonctionnement** (entretien, énergie, éclairage, animations...) : on cherche à optimiser les lignes.
- **Investissements récurrents types « voirie »** : on établit un plan d'investissements des anciens et des nouveaux projets les plus réalistes financièrement à arbitrer.

### › Étape 4 : Trouver un équilibre

Un des principes budgétaires est l'équilibre budgétaire, le budget doit donc être obligatoirement à l'équilibre en sections investissement et fonctionnement.

Si ce n'est pas le cas, il faut :

- Reporter certains projets
- Trouver des financements complémentaires (*subventions, partenariats, emprunts*).

## Un budget « contraint »

### Qu'est-ce que ça veut dire ?



Quand on parle de budget contraint, c'est que :

- **Les recettes n'augmentent pas (ou très peu)** : les impôts locaux restent stables, l'État donne moins d'argent et ponctionne plus.  
*Pour rappel, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est passée de 4 millions d'€ à 500 000 € en 10 ans.*
- **Certaines évolutions obligatoires** : salaires avec notamment le glissement vieillesse technicité (GVT), remboursement des emprunts, entretien des bâtiments, maintien des services publics...
- **Les nouveaux projets doivent être financés sans déséquilibrer le budget** : pas question de trop s'endetter ou d'augmenter brutalement la fiscalité locale.
- **Le taux d'inflation** doit être pris en compte ainsi que les augmentations des dépenses telles que le coût de l'énergie.

### › Étape 1 : Faire le bilan de l'année passée

- On regarde ce qui a été dépensé et ce qui a été perçu.
- On constate les résultats de l'exercice précédent, les excédents ou le déficit.
- On identifie les axes d'amélioration et les points importants pour le budget à venir.
- On redéfinit si nécessaire les priorités pour l'exercice à venir.

### › Étape 2 : Prévoir les recettes de l'année à venir

- **Recettes fiscales** (taxes foncières, taxe d'habitation sur les résidences secondaires THRS) : on sait qu'elles seront stables, car les taux sont inchangés. Les évaluations sont liées à l'assiette foncière.
- **Dotations de l'État** : face au constat de leur baisse constante, il n'est plus possible de les considérer comme acquises.
- **Autres recettes** (subventions, taxes de séjours, redevances culturelles, redevances des allocations familiales ...) : on les estime au plus juste.

## Les recettes fiscales de la commune : d'où vient l'argent ?

Pour financer les services publics (écoles, routes, éclairage, etc.), la commune perçoit plusieurs types d'impôts et de taxes. En voici les principaux, avec des exemples concrets :



### LES TAXES LOCALES (PAYÉES PAR LES HABITANTS ET LES ENTREPRISES)

#### Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)

##### → Qui paie ?

Tous les propriétaires d'un logement, d'un local commercial ou d'un bâtiment.

*Exemple : Si vous possédez une maison, vous recevez chaque année un avis de taxe foncière. Cet impôt dépend de la valeur locative de votre bien.*

#### Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)

##### → Qui paie ?

Les propriétaires de terrains (champs, forêts, parkings).

*Exemple : Un agriculteur paie cette taxe pour ses terres.*

#### Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)

##### → Qui paie ?

Les propriétaires de résidences secondaires (mais plus de taxe d'habitation sur les résidences principales depuis 2023).

*Exemple : Si vous avez un logement que vous n'occupez pas toute l'année, vous payez la THRS.*

#### Cotisation foncière des entreprises (CFE)

##### → Qui paie ?

Toutes les entreprises, en fonction de la valeur locative de leurs locaux.

*Exemple : La boulangerie paie la CFE pour son magasin.*

#### Compensation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)

##### → Qui payait ?

Les entreprises, en fonction de leur chiffre d'affaires.

*Exemple : Une entreprise implantée sur la commune payait la CVAE (mais cette taxe a été supprimée en 2023 et a été remplacée par une compensation aléatoire que l'État reverse à la commune).*

#### Les droits de mutation (DMTO)

##### → Qui paie ?

Les acheteurs d'un bien immobilier (maison, appartement, terrain).

*Exemple : Quand vous achetez une maison, vous payez des « frais de notaire » qui incluent les DMTO (environ 5 % du prix de vente). Une partie revient à la commune.*



### LA DOTATION DE L'ÉTAT

#### Dotation globale de fonctionnement (DGF)

##### → Qui verse ?

La dotation globale de fonctionnement des communes comprend la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale, la dotation de solidarité rurale et la dotation nationale de péréquation.

*Exemple : En 2016, la commune recevait 4 millions € de DGF ; en 2026, elle reçoit 500 000 €.*



### AUTRES RECETTES FISCALES

#### Taxe de séjour

##### → Qui paie ?

Les touristes qui logent dans un hôtel ou une location saisonnière. Les propriétaires des logements effectuent leur déclaration et le reversement du prélèvement de la taxe à l'office du tourisme.

*Exemple : Si vous louez un gîte pour les vacances, vous payez une taxe par nuit, qui est reversée à l'Office du Tourisme et qui finance les actions touristiques de la commune.*

#### Redevances

##### → Qui paie ?

Les usagers de certains services publics (ex : stationnement payant, cantine scolaire, eau, assainissement...).



## Comment le budget de Megève s'articule-t-il ?

La commune de Megève a cette particularité d'être un village de 3000 habitants permanents mais d'être surclassée 40 / 80 000 habitants en lien avec son activité économique touristique.

Ce mécanisme vise à soutenir le développement et l'entretien des infrastructures touristiques de la station. Nous observons cependant une baisse drastique des aides financières de l'État qui inverse progressivement le processus.

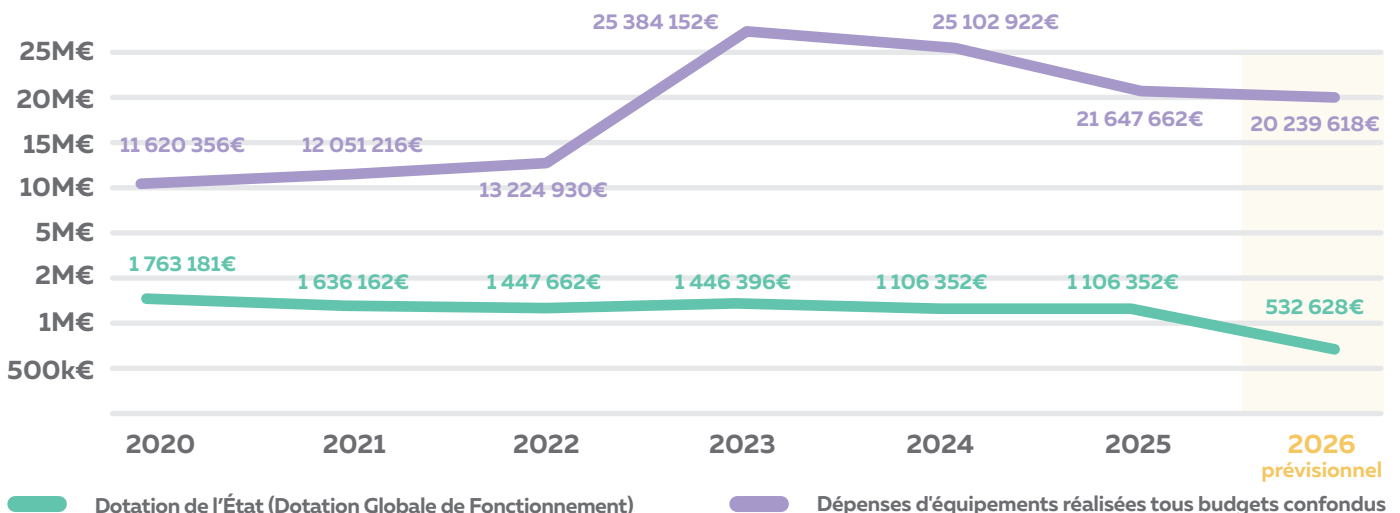
### Megève est impactée par des réformes fiscales nationales qui pèsent toujours plus sur son budget

Les réformes nationales successives de la fiscalité locale ont entraîné une hausse des compensations que la commune de Megève doit reverser par le biais de taxes telles que le Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) ou le Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités (DILICO).



La Dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'État a baissé de 70 % entre 2020 et 2026 pour la commune de Megève. Pour comparer, c'est comme si un ménage voyait ses aides sociales diminuer de plus de deux tiers en six ans.

Évolution des dépenses d'équipement et des DGF 2020-2026 (sans déduction des prélèvements des taxes ci-dessus)



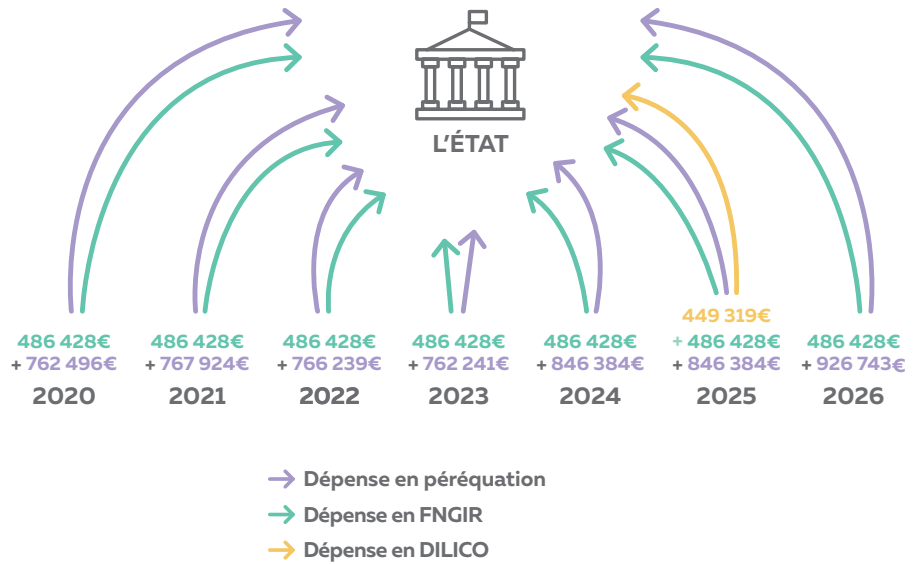
## Des mécanismes de solidarité qui complexifient le budget

La commune reverse une partie de ses recettes à d'autres collectivités moins favorisées (péréquation, FNGIR).

En 2025, ce montant prélevé par l'État sans aucune concertation a été exponentiel en raison d'une nouvelle aide dénommée DILICO devant nourrir le mécanisme de solidarité nationale. Cela a réduit d'autant le budget disponible pour nos propres projets.

Pour 2026, il est annoncé une nouvelle augmentation significative pour le fond de péréquation qui vient certainement compenser la renonciation par l'État du DILICO en année électorale.

### Budget de la commune



## Megève a des recettes fiscales stables, mais qui ne suivent pas l'inflation

Les recettes de la commune s'élèvent chaque année entre 30 et 32,5 millions d'€. Après une légère reprise en 2022, leur croissance reste modérée, en lien avec une inflation nationale faible et une revalorisation limitée des bases fiscales.

## Une économie locale active, mais sensible aux aléas

La cotisation foncière des entreprises (CFE) a progressé de 30 % sur la période, signe que de nouvelles entreprises s'installent ou que les anciennes se développent. En revanche, les droits de mutation (DMTO), liées aux transactions immobilières, sont très variables : pic en 2022, repli en 2024 (ralentissement du marché), puis reprise attendue.

### Megève a une fiscalité locale maîtrisée

Fiscalement, la commune dépend principalement des taxes foncières et de la Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS).

Ces taxes reposent sur des bases dynamiques, mais les taux de fiscalité locale n'ont pas été augmentés depuis plus de 10 ans, ce qui montre une volonté de stabilité pour les contribuables.



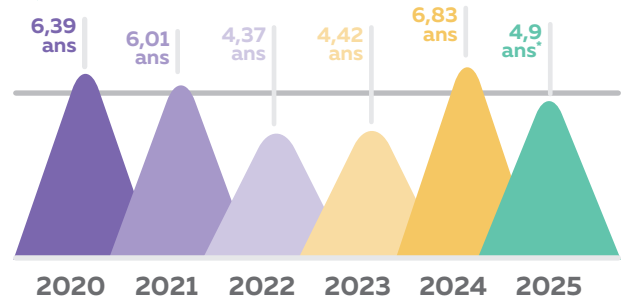
## Les indicateurs clés qui permettent de suivre la stabilité budgétaire de la commune

### • Taux d'endettement :

dette/total des recettes de fonctionnement

Il mesure le nombre d'années nécessaire pour rembourser intégralement le capital de la dette en supposant que la commune y consacre la totalité de son épargne brute.

### Capacité de désendettement 2020-2025



\*À fin 2025, la capacité de désendettement s'établit à 4,9 années, traduisant un niveau cohérent.

Ce résultat doit toutefois être nuancé par la prise en compte d'un élément exceptionnel : la cession du tènement liée à l'opération du SDIS.

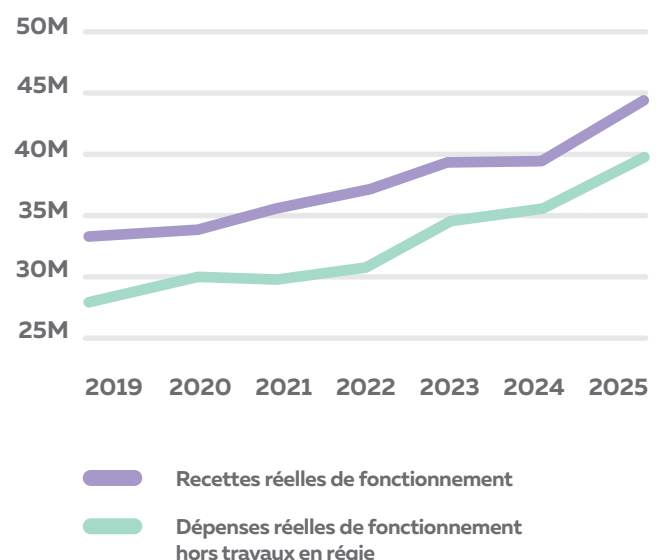
Retraitée de cet effet non récurrent, la capacité de désendettement s'établirait à environ 10 années, soit un niveau toujours maîtrisé mais sensiblement moins favorable.

## Des budgets réajustés face aux contraintes

### › Illustration du budget principal par l'effet ciseau

L'effet ciseau en comptabilité publique désigne une situation où les dépenses publiques augmentent mécaniquement (par exemple, à cause du vieillissement de la population, de la hausse des prestations sociales ou des intérêts de la dette) tandis que les recettes publiques stagnent ou diminuent (en raison d'une croissance économique faible, d'une baisse des impôts ou d'une réduction des cotisations sociales).

Ce phénomène crée un déséquilibre structurel dans les finances publiques, car les dépenses croissent plus vite que les recettes, ce qui aggrave le déficit public et la dette.





## Comprendre le budget : des autorisations de crédits de dépenses et de recettes

Nous vous proposons ci-dessous une série d'informations mettant en lumière la répartition des autorisations de dépenses réelles par poste, qui vous aident à mieux comprendre comment sont allouées les ressources de la commune.

### Vote des budgets 2026



Budget principal

**61 351 099,49 €**

Fonctionnement : 44 320 376,60 €

Investissement : 17 030 722,89 €

### Budgets Annexes



**Eau**

**4 635 228,44 €**

Fonctionnement : 2 594 946,47 €

Investissement : 2 040 281,97 €



**Parcs de stationnement**

**6 939 318,67 €**

Fonctionnement : 3 361 637,14 €

Investissement : 3 577 681,53 €



**Tourisme**

**3 957 032,03 €**

Fonctionnement : 3 590 588,55 €

Investissement : 366 443,48 €



**Assainissement**

**5 926 961,73 €**

Fonctionnement : 3 711 247,31 €

Investissement : 2 215 714,42 €



**Le Palais**

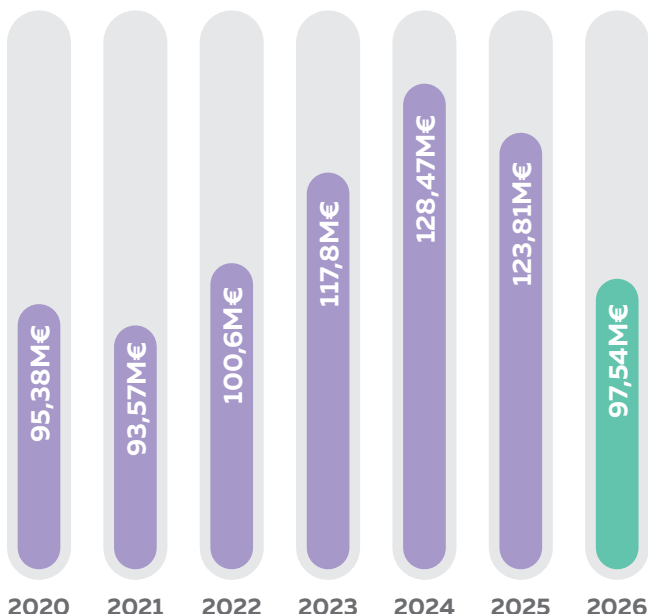
**14 733 315,26 €**

Fonctionnement : 10 085 014,00 €

Investissement : 4 648 301,26 €

**Lors du conseil municipal du 28 avril 2026, les élus ont choisi de voter un budget sincère en adéquation avec le contexte de l'année électorale**

### Budgets consolidés votés 2020-2026



### Le budget de votre commune

#### Ce qu'il faut retenir

Pour préserver l'équilibre financier, les élus ont adopté des budgets prudents. Cela implique une révision des actions prioritaires et des grands chantiers futurs.

En conséquence : les taux d'imposition de la fiscalité locale resteront inchangés et les subventions aux associations mégevannes ont été maintenues. La qualité des services publics est préservée.

# La dynamique de subventions associatives

Une dynamique associative confortée par un budget de **1.835.050 Md'€**.



## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

- **Megève en selle – Jumping** 225.000€
- **Les Ambassadeurs** 15.000€
- **UCHARM** 8.000€



## SPORTS ET LOISIRS

- **Office des Sports** 847.550€ :  
Administration générale  
Megève Course à pied  
Megève Curling Club  
Vélo Club Megève  
Club d'escalade de Megève  
FC Combloux/Megève  
Megève Golf  
Megève Judo  
Megève Natation  
Club Parapente Megève  
Megève Patinage artistique  
Ski Club Megève  
Ski de bosses Megève  
Megève Ski Nordique  
Mgv SK8 Schoo  
Sport Adapté Megève  
Tennis Club Megève
- **HC Mont-Blanc** 80.000€
- **HC 74** 25.000€
- **MB Race** 60.000€
- **Back to Back** 50.000€
- **Foyer de ski de fond** 4.000€
- **Bad Megève** 1.000€
- **Club Alpin Français** 400€
- **PEEWEE Mont Blanc Hockey 2027** 1.500€



## CULTURE, PATRIMOINE, TRADITIONS

- **Animation Théâtrale Mégevanne** 1.500€
- **École de musique et Orchestre d'Harmonie** 156.768€
- **Jumelage Megève Oberstdorf** 1.000€
- **Les Mailles et Béguines** 5.000€
- **Théâtre Ancolie** 2.500€
- **Megève Vie et Mémoire** 500€



## AGRICULTURE, ENVIRONNEMENT

- **Encouragement à**  
l'agriculture 85.000€  
l'apiculture 8.000€  
l'agriculture bio 1.000€
- **Association de reconnaissance du Cheval de Megève et du Mulet des Alpes** 2.000€
- **AICA de Rochebrune** 2.000€
- **Pêche Haut Val d'Arly** 950€
- **Syndicat hippique et mulassier** 5.700€
- **La Race d'Abondance (concours de)** 1.800€
- **Repair café** 500€



## SOLIDARITÉS

- **Comité des Œuvres Sociales des agents communaux** 50.000€
- **France Services – Association Faucigny Mont-Blanc** 8.000€
- **Amicale des sapeurs-pompiers** 5.000€
- **Au rendez-vous** (animations EHPAD Monts Argentés) 1.500€
- **Jeunes Sapeurs-Pompiers de Megève** 1.500€
- **Union Nationale des Combattants** 1.000€
- **Megève Miaou** 1.500€
- **Amicale des donneurs de sang** 500€
- **Vie libre** 300€



## ASSOCIATIONS SCOLAIRES ET APPRENTISSAGE

- **CFA MFR Le Clos des Baz** 150€
- **Chambre des Métiers et de l'Artisanat** 150€
- **Collège Emile Allais FSE/AS/ projets culturels, voyages** 3.940€
- **École primaire publique HJLM voyages, découvertes, coopérative, jeux, livres** 3.673.50€
- **OGEC Collège St Jean-Baptiste FSE/AS/Voyages** 4.320€
- **OGEC St Jean-Baptiste Surveillance** 14.655€
- **OGEC École St Jean-Baptiste** 3.124€
- **OGEC Forfait communal** 117.870€

# Les chantiers

## PRIORITAIRES

### Domaine skiable

#### Massif du Mont d'Arbois

**Le choix de la durée de la délégation de service public est un enjeu majeur. Le conseil municipal, invité à se prononcer sur la nouvelle proposition de gestion du massif du Mont d'Arbois, se tient après la clôture de ce bulletin municipal. Nous ne pouvons que reprendre les éléments qui ont été demandés au futur délégataire comme suit :**

Le concessionnaire aura notamment la charge de :

- La gestion et l'exploitation technique et commerciale des équipements et installations existants sur l'emprise du domaine skiable du Mont d'Arbois destinés à la pratique du ski alpin et nordique, et des pistes de VTT et autres sports ouvertes au public, les équipements de neige artificielle et les équipements de remontées mécaniques associés, notamment :
  - La télécabine du Mont d'Arbois,
  - Les téléskis Petit et Grand Vorasset,
  - Le télésiège Idéal,
  - Les téléskis des Etudiants et Cry,
  - Des gares de départ et d'arrivée du téléski des Étudiants ;
- L'entretien et la maintenance généraux des équipements et installations concédés ;
- Le portage financier et la réalisation des travaux et des investissements ;
- L'accomplissement de toutes les démarches nécessaires à l'obtention des autorisations administratives requises pour la réalisation du présent contrat ;
- La sécurisation de tous les équipements de remontées mécaniques et des pistes de ski et de VTT ouvertes au public, comprenant le damage et le secours sur les pistes de ski alpin et nordique ;
- L'optimisation de l'exploitation technique et commerciale des équipements et installations concédés, incluant notamment une diversification touristique estivale ;



- L'indemnisation des propriétaires fonciers en lien avec l'exécution des conventions de passage de pistes ou d'équipements techniques ou de remontées mécaniques.

La redevance versée à l'autorité délégante devra comprendre une part fixe et une part variable établie comme suit :

- Part fixe en année 1 et 2 : 300 000€ HT/an puis de l'année 3 à l'année 7 : 120 000€ HT/an
- Part variable : de 0 % du chiffre d'affaires HT RM base TLM DSP, si celui-ci est inférieur ou égal à 5,5 millions d'€ HT inclus à 3% si le chiffre d'affaires est supérieur à 7 millions d'€ HT.

La durée du contrat proposée est fixée à : 6 ans et dix mois et demi à compter de sa notification au délégataire et s'achèvera au plus tard le 15 avril 2033.

**Monsieur le Maire salue les échanges constructifs qui ont permis d'enclencher favorablement les changements voulus et proposera un point dédié à la gestion globale des domaines skiables de Megève lors de la prochaine réunion publique.**

## Venez à la rencontre de vos élus !

Salle Mageva | Le Palais

À l'occasion d'une réunion publique organisée le **jeudi 2 juillet à 19h30**.

Les sujets suivants seront abordés : Domaine Skiable, Fondation Morand Allard, Centre d'Incendie et de Secours, Maison de retraite, Plan local d'urbanisme, aménagement de la route départementale « RD1212 ».

### Massif de Rochebrune

**2028** ● Sortir de l'enlèvement juridique et assurer un télésiège débrayable 6 places pour les Lanchettes

**À définir** ● Rénovation des télésièges de la Petite Fontaine et Jardin

### Massif du Jaillet

**2028** ● Remplacer la télécabine pour assurer le développement des activités en toutes saisons en restant vigilant face à la dette du SIVU (pour Megève 800 000 € par an)

### Secteur Cote 2000

**2026** ● Remplacement du télésiège du Radaz

## Fondation Morand Allard

La rénovation d'un des bâtiments de la vie scolaire est un enjeu à la hauteur de l'histoire du legs de M. et Mme Morand.

Rappelons le destin poignant d'Hélène Allard, veuve Morand, décédée en 1867. Après la perte tragique de ses deux filles puis de son mari, elle lègue l'intégralité de ses biens à la commune de Megève, son village natal. Animée par le souvenir de sa propre scolarité, marquée par la dangerosité et la pénibilité des trajets depuis son hameau en Ormaret, elle fait construire une école-asile.

Ce bâtiment, connu sous le nom de « Fondation Morand-Allard », est légué à la commune sous une condition claire :

« Cette maison sera destinée à nourrir, loger et instruire, pendant les six mois de mauvaise saison, les jeunes filles dont les parents habitent les hameaux situés à plus d'un kilomètre de l'église. »

« Je sais, par ma propre expérience, quel service pourra rendre cette fondation. »



Aujourd'hui, il ne s'agit pas de refaire l'histoire, mais de la respecter et de la perpétuer. En souhaitant rénover ce lieu et faire perdurer les volontés de Mme Morand, nous voulons honorer la mémoire d'une famille profondément attachée à Megève et faire perdurer l'esprit de solidarité et d'éducation qui a guidé Hélène Morand.

En collaboration avec l'Association Mégevanne d'Actions Culturelle et Sociale (AMACS) et l'Organisme de Gestion des Écoles Catholiques de Megève-Demi-Quartier (OGEC) qui gèrent la mise à disposition des locaux d'enseignement, nous travaillons prioritairement à la rénovation du lieu de production pour 1000 repas jour et dans un deuxième temps à la création de nouveaux espaces d'hébergement, de classes scolaires et de stages sportifs.

Ce projet est l'occasion de transmettre aux générations futures le sens profond de ce legs qui a offert à chaque enfant les mêmes chances déjà depuis plus de 160 ans.

# Amélioration

## DE VOTRE CADRE DE VIE

### Bâtiments communaux

#### Le Local Jeunes

Les travaux du local jeunes ont touché à leur fin au début du mois de juin. Après la réception du chantier, le service Jeunesse de la commune a pu installer ses bureaux avant que la structure ne soit également accessible aux adolescents en juillet, sous la surveillance et l'encadrement de l'équipe Meg'Ados.

📌 **Budget : 670.800€ TTC**

Subventions du département :

**200.000€**

État – Fonds vert : **137.747€**

CAF : **75.650€**



#### L'oratoire Saint-Jean-Baptiste dans le désert

Après une intervention par hélitreuillage pour la dépose de la statue du fait des problématiques d'accessibilité, les travaux se sont concentrés sur la reprise du socle et la consolidation de la maçonnerie, tout en maintenant les pierres existantes et les colonnes restaurées. Le chantier, qui devrait s'achever dans l'été, a nécessité la fermeture du sentier du Creux Saint Jean depuis le Calvaire et le chemin du Maz. Son accès sera suspendu temporairement lorsque la statue sera de nouveau installée, une fois sa réfection en atelier achevée.

La collecte de dons reste accessible sur le site : [fondation-patrimoine.org](http://fondation-patrimoine.org)

📌 **Budget : 142.000€ TTC** Subvention du département : **45.000 €**



#### Le Maz

Les travaux de réhabilitation des 3 logements du bâtiment communal au Maz seront entamés au mois de septembre. Le bâti sera également rénové tout en conservant le style architectural actuel des façades.

📌 **Budget : 450.000€ TTC**

#### Parking Office de tourisme

La réfection du parking de l'office de tourisme est sujette à une reprise des études afin de revoir la programmation des travaux à engager suite à la réévaluation des objectifs, précédemment envisagés dans un premier plan d'aménagements.

Ces nouveaux objectifs visent à une diminution budgétaire conséquente tout en assurant la sécurité du parc de stationnement et des usagers.



## Retables latéraux Église Saint-Jean-Baptiste

Les retables Saint-Claude et Saint François de Sales ainsi que Saint Joseph et Saint Jean ont bénéficié d'une campagne de rénovation dans le courant du printemps.

Construits en stuc marbré, après une phase de nettoyage, les enduits ont été repris avec une intervention majeure pour consolider les fissures sur le retable Saint-Claude et Saint François de Sales, fortement dégradé par les infiltrations qu'avait connu l'église côté nord. Le travail de la société ARCAMS s'est ensuite concentré sur les décors peints ; un travail minutieux qui comprend également les dorures à la feuille d'or qui pour certaines avaient été, lors de la restauration des années 50, reprises avec de la bronzine. L'échafaudage devrait être démonté début juillet tandis que les tableaux, rénovés en atelier, seront replacés fin juillet. La dernière phase de travaux de l'église Saint-Jean-Baptiste concernera la restauration de l'orgue qui sera engagée par la commission des biens indivis.

€ Budget : 210.000€ TTC

## Jardin Georges Muffat

Le chantier de réaménagement du jardin a débuté au printemps. Après le terrassement et la création d'une rampe d'accès, les travaux se sont concentrés sur l'implantation des différentes terrasses et de murets en pierre. Ils seront en partie interrompus pour la saison d'été sans permettre néanmoins l'accès au site, avant la végétalisation prévue pour l'automne.

Les accès à l'église Saint-Jean-Baptiste, à la chapelle Sainte Anne et au presbytère sont maintenus sur toute la durée du chantier.

€ Budget : 413.592€ TTC



Subvention du département :  
195.170 € (au titre du CDAS)



## Voirie et réseaux

### Turbines à eau

Des études sont en cours pour l'installation sur le réseau d'eau potable de la Cote 2000 d'une turbine qui permettrait la création d'électricité ainsi que pour une faisabilité sur le site du Glapet et du Planay.

Ces installations permettraient de faire baisser la facture énergétique des bâtiments communaux. Des études d'impact et environnementales suivront.

### Enrobés

Différentes voies ont bénéficié de travaux de reprise des enrobés dans le courant du mois de juin :

- Chemin des Ânes :  
**270.000€ TTC**
- Rue Beausoleil (chaussée et bordures) :  
**200.000€ TTC**
- Impasse de la Molettaz :  
**70.000€ TTC**
- Route de Rochebrune  
**150.000€ TTC**

### Remplacement des éclairages

Des travaux de remplacement des éclairages sont programmés courant juin sur une partie du centre village. Il s'agit de remplacer des sources lumineuses énergivores par des leds.

€ Budget : 241.332€ TTC

dont participation du SYANE à hauteur de **99.911€**



## Route des Tremplins

Le chantier de reprise des réseaux humides comprenant la mise en séparatif des eaux pluviales, l'enfouissement des réseaux secs et le changement de l'éclairage public débutera en septembre 2026 en deux phases de travaux dont la 2<sup>de</sup> interviendra au printemps 2027. Les accès riverains seront maintenus sur la durée du chantier dans la mesure du possible et une circulation à double-sens sera mise en place par le chemin Saint-Michel. Les travaux de réseaux secs seront réalisés via financement du Syane.

€ Budget : **607.722€ TTC hors Syane**



## Ponts de Cassioz et berges de l'Arly

Les berges du pont dominant l'Arly ont été confortées afin de reprendre un affaissement et sécuriser la structure du pont via notamment un enrochement et des caissons végétalisés.

Le petit pont de Cassioz (ou pont de la Rose) a lui aussi été rénové avec une reprise de la structure et de l'étanchéité ainsi que la pose de nouveaux garde-corps. Les accès ont également été élargis et l'oratoire légèrement déplacé.

€ Budget :

› Pont à la rose **292.780 €TTC**  
(dont 23.368€ passerelle piétonne)

› Berges : **354.153€ TTC**



## Route du Bouchet et impasse des Epennys

Les interventions route du Bouchet vont concerner la mise en séparatif des réseaux et le renouvellement des réseaux humides impasse des Epennys. Un alternat de circulation sera prévu pour le Bouchet tandis que l'impasse sera barrée. La période de travaux s'étalera de septembre à novembre 2026.

€ Budget : **215.000€ TTC**



## Bornes recharge véhicules

Une nouvelle borne de recharge pour véhicules électriques sera installée sur le parking P2 du Palais (petit parking) dans le courant de l'été. Une borne supplémentaire sera implantée à l'automne, rue d'Obertsdorf.

€ Budget estimatif : **18.000€ TTC**

## Schéma directeur assainissement

Document obligatoire imposé par l'État, le schéma directeur permet à une commune d'obtenir un diagnostic de ses réseaux. Lancée en janvier 2026, l'étude intervient en 4 phases dont certaines corrélées : l'état des lieux, la métrologie, la modélisation et le programme des travaux.

Le rendu final, par la société Safège, se fera en juin 2027 et notera les priorités en termes d'interventions.

€ Budget : **216.000€ TTC**

Subvention de l'Agence de l'eau : **83 965 €**

# Nos aînés ONT LA FORME !

Au cœur des missions du Centre Communal d'Action Sociale, le lien avec et l'attention portée à nos aînés est un des axes que le CCAS cherche à développer plus encore. Outre les activités des après-midi bleus, il se présente comme un interlocuteur dédié apportant son aide sur différents besoins, notamment administratifs.



Le lancement de la nouvelle saison des après-midi bleus a mené, pour l'incontournable promenade des aînés jeudi 25 juin, plus de 130 personnes à Sevrier à la visite de la fonderie des cloches Paccard suivie d'un déjeuner en bord de lac et d'une croisière sur le lac. Un moment toujours très apprécié par nos aînés et les accompagnants, riche de partage !

La voie est ensuite toute tracée pour un bel été entre jeu de pétanques puis après-midi guinguette les 7 et 28 juillet ! Au mois d'août, l'atelier peinture animé par Isabelle Morand-Ehret, mardi 18, fera appel à la fibre artistique de nos séniors avant de tester leur swing le 23 septembre pour une initiation au golf.



Le mois d'octobre sera à la fois sportif et divertissant entre la marche rose, associée à la course *La Mégevanne*, samedi 10 octobre et le loto des aînés mardi 13, une date toujours très attendue avant les derniers rendez-vous de la fin de l'année, à suivre prochainement...

## Nouveauté !

Parmi les activités récurrentes, le yoga sénior auparavant les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> jeudis du mois devient, à partir du 10 septembre, un rendez-vous hebdomadaire ! Inscrivez la pratique du yoga avec Christine Haristoy tous les jeudis à 8h15 dans votre agenda ! Pas de changement du côté des déjeuners de la Fondation Morand Allard le jeudi et les activités manuelles les mardi et jeudi, salle de la Molettaz.

**Inscription obligatoire et règlement des activités payantes auprès du CCAS de Megève**, 1 place de l'Église. Tél. 04 50 93 29 14 [ccas@megeve.fr](mailto:ccas@megeve.fr)

## Le nouveau programme des après-midis bleus

La nouvelle brochure des après-midi bleus « été/automne 2026 » est disponible auprès du CCAS et en ligne, sur le site [mairie.megeve.fr](http://mairie.megeve.fr), rubrique « Je télécharge un document ». Elle est également adressée par courrier à tous les résidents de plus de 68 ans ; si toutefois, vous ne la recevez pas, n'hésitez pas à prendre contact avec Sandrine au CCAS

Tél. 04 50 93 29 14 [ccas@megeve.fr](mailto:ccas@megeve.fr)

# Les actualités DE NOS ENFANTS

## La crèche, refuge LPO

S'associant à l'événement national de la Fête de la nature, les 21 et 22 mai, Megève a profité de la démarche pour mettre en avant la thématique des oiseaux. Ce fut alors l'occasion pour la grande crèche d'inaugurer son refuge LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux), résultat d'un travail collaboratif entre les agents municipaux et les familles. Les services techniques avaient préparé les kits en bois et les parents avaient été sollicités, à la fin de l'hiver, pour construire les nichoirs à la maison. Sur les conseils de la LPO, notamment en termes d'implantation, le personnel de la crèche a ensuite mis en place une vingtaine de nichoirs dont un habitat collectif. Mésanges, bergeronnettes grises et moineaux peuvent ainsi venir nicher tranquillement.

Jeudi 21 mai, un temps d'échange a été organisé entre les équipes de la crèche et les familles, autour d'un goûter et d'un jeu de comptage des installations, pour célébrer l'aboutissement de ces réalisations et inaugurer officiellement ce nouveau refuge.



## Se former pour évoluer

Au mois de mai, durant la fermeture de la crèche, le personnel a bénéficié d'une formation sur la thématique de l'autorité bienveillante en lien avec le nouveau référentiel des établissements d'accueil des jeunes enfants.

Concrètement les équipes ont pris part à des jeux de rôle de manière à adopter la place de l'enfant, notamment sur les consignes, le regard et l'attention portés. Des ateliers qui leur ont permis de réfléchir à leur posture professionnelle et de valider des actions et gestes communs au quotidien. L'objectif étant de favoriser le bien-être et l'épanouissement des enfants accueillis au sein de la structure.

## La crèche, engagée pour la biodiversité !

Pro-active dans les démarches liées au développement durable, la grande crèche a entrepris de nombreuses actions qui s'inscrivent globalement dans la labellisation Ecolocrèche, une distinction confirmée que nous vous présenterons dans un prochain numéro.

Poules, jardin potager, récupération d'eau de pluie, panneaux photovoltaïques, arbres à insectes et désormais nichoirs... les équipes réalisent également des plantations en faveur de la biodiversité.

Les plus grands, parmi les enfants qui feront leur rentrée à l'école cette année, ont planté un tournesol dont ils pourront observer la croissance cet été et qu'ils seront amenés à couper à l'automne sur un temps dédié. Ils pourront ensuite l'égrainer et réserver les graines pour le nourrissage des oiseaux.





## À noter dans vos agendas !

**La fête de la crèche se déroulera jeudi 2 juillet**, autour d'un buffet canadien et avec pour thème, cette année, la nature !

Du côté des plus grands, **vendredi 3 juillet**, Meg'Loisirs et Meg'Ados profitent du début des vacances scolaires pour organiser la **fête du périscolaire et l'ouverture du centre de loisirs** autour d'une soirée pleine d'activités : défilé de mode des ados, maquillage, jeux, flash'mob, buffet et mousse party ! Rendez-vous à l'école Henry Jacques Le Même à partir de 16h30.

## Un week-end dédié à la street culture

Les 6 et 7 juin, le service Jeunesse de la commune proposait deux rendez-vous consacrés à la culture urbaine, samedi une battle de break dance et dimanche un contest de skate, organisé en partenariat avec la section du Club des Sports.

Entre les kids et les juniors, dont des équipes 100% filles et la section sport adapté, ces deux journées ont rassemblé plus de 70 inscrits venus de Megève, des villages alentour ou même de plus loin pour prendre part à ces moments de compétitions et d'échange. Merci à Meg'ados, à tous les participants et rendez-vous l'année prochaine !



## Dans la cour des grands

Les vacances d'été se profilent et pour certains des élèves des deux groupes scolaires, un grand changement s'annonce à la rentrée... Les CM2, notamment, s'appêtent à jouer dans la cour des grands avec le passage en classe de 6<sup>e</sup>.

Une étape que la municipalité souhaite chaque année saluer par un cadeau bien utile pour leurs années de collège. Ainsi, jeudi 11 juin, Jean-Noël Picot, maire de Megève, et Magaly Tytgat-Apertet, adjointe à l'enfance, à la jeunesse et à la vie scolaire ont eu le plaisir de remettre aux 30 futurs collégiens une calculatrice adaptée au niveau d'enseignement en secondaire. Nous leur souhaitons plein de réussite dans leurs futurs apprentissages !

## Chanter en chœur

Sous l'impulsion de l'Inspection de Saint-Gervais, de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale et de l'école Beauregard de Combloux est né le projet des Classes Chantantes du Mont-Blanc. L'idée était de réunir les élèves du territoire (Megève, Praz-sur-Arly, Combloux et Cordon) autour d'une rencontre musicale fédératrice, éducative et culturelle.

Après avoir travaillé le même répertoire chacune dans leur établissement, les classes (du CP au CM2) se sont regroupées pour une répétition générale mardi 16 juin avant la représentation, jeudi 18, ouverte aux familles des élèves. L'événement a réuni 180 choristes accompagnés d'un orchestre scolaire de 40 musiciens.

Megève, en soutien à ce projet a offert l'accès à la salle Mageva pour ces deux jours.

Et parmi les autres temps forts du mois de juin, se sont déroulés le spectacle *La Théorie des Cordes* jeudi 4 juin, la fête de l'école HJLM mardi 9, la boum des CM2 vendredi 19 juin et le bal des collégiens le 30 juin... Une fin d'année des plus dynamiques !

**Nous souhaitons de bonnes vacances à tous, enfants comme corps enseignant et personnel encadrant !**





Avec la rétrospective « **Des Savants au sommet** », c'est un voyage dans le passé de Megève auquel sont conviés les spectateurs. Irène, fille de Pierre et Marie Curie, et Frédéric Joliot-Curie, célèbre couple de scientifiques connus pour leur découverte de la radioactivité artificielle qui leur valut le prix Nobel en 1935, ont fréquenté la station entre 1925 et 1931.

À l'époque où les bienfaits de l'air montagnard étaient plus que loués, ces adeptes d'activités physiques de plein air et amoureux des sommets ont passé plusieurs séjours à la montagne entourés de leurs amis et collaborateurs de l'institut du radium.

Les joies des sorties à ski et de l'activité physique, induite par le courant hygiéniste de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle valorisant l'exercice, l'air pur et le contact avec la nature, transpirent dans cette série de clichés réalisés sur différents massifs de Megève. Issus des albums familiaux et des collections du Musée Curie, ces instants de vie donnent à découvrir des images de l'époque d'entre-deux-guerres, alors que Megève est une station alpine en devenir.

« Des savants au sommet,  
Irène et Frédéric Joliot-Curie à Megève,  
1925-1931 »  
**Jardin Alpin et Allée Cavalière**  
jusqu'au 10 mai 2027

# Faciliter l'accès À LA CULTURE

Architecte, scientifiques, sculpteur... les sujets au cœur des expositions de l'été sont aussi variés que passionnants ! Embarquez pour un parcours culturel qui vous mènera en différents points du village et jusqu'aux sommets.

## La programmation Micro-Folie

**Jeudi 9 juillet & 20 août, de 10h à 11h**  
**Vendredi 24 juillet et 7 août, de 18h à 19h**

Projection documentaire « Camille Claudel, sculpter pour exister »

À partir de 12 ans

**Vendredi 17 juillet et jeudi 13 août, de 17h à 18h30**

Projection des collections

« Auvergne-Rhône-Alpes » et « Pays de la Loire »

À partir de 7 ans

**Jeudi 23 juillet, de 10h à 12h**

Projection « Phare et bateaux de Bretagne »

suivie de l'atelier carte pop-up « Vague en vogue »

À partir de 7 ans | Accessible aux adultes

**Mardi 28 juillet, de 10h à 12h**

Projection documentaire « Les fleurs dans l'art »

suivie d'un atelier en extérieur

À partir de 6 ans en duo parent-enfant

ou seul à partir de 8 ans

**Mardi 4 août, de 10h à 12h**

Projection playlist « Corps de métiers de Bretagne »

suivie de l'atelier « mosaïque de papier »

À partir de 7 ans | Accessible aux adultes

**Auditorium du Palais | Accès libre dans la limite des places disponibles**

Renseignements : 04 50 91 03 38 | microfolie@megeve.fr

Chacun connaît l'œuvre et la contribution d'Henry Jacques Le Même au paysage architectural du village. Précurseur en son temps, il s'est inspiré de l'habitat vernaculaire pour créer des chalets qui offraient tout le confort des habitations modernes. En 1927, avec la construction du chalet de la Baronne de Rothschild, il réalise le premier « chalet du skieur », le premier d'une vaste série de constructions telles que chalets, hôtels, logements collectifs, établissements scolaires, commerces... et dont l'empreinte marque aujourd'hui encore l'identité visuelle de Megève.

Au cœur de l'exposition « **Faire Montagne** », on devine que l'artiste Adrianna Muffat Jeandet s'est longuement documentée sur le travail de l'architecte et son essence même. Au travers de techniques mixtes, de compositions graphiques et de peintures, elle livre son interprétation de l'œuvre d'Henry Jacques Le Même. Une vingtaine de tableaux ont pris place au chemin du Calvaire, des supports jouant sur la lumière, la matière et la structure, complétés par une collection d'œuvres et d'objets au musée du Calvaire.

« Faire Montagne »

- Chemin du Calvaire jusqu'au 17 mai 2027
- Musée de l'Ermitage du 4 juillet au 31 août 2026

haute  
savoie  
le Département

L'exposition « Faire Montagne » a obtenu le soutien du département de la Haute-Savoie par le versement d'une subvention à hauteur de 2.700 €



## Le parcours culturel de l'été



- 1 Pierre Margara, l'intuition des cimes
- 2 Des savants au sommet
- 3 Faire Montagne
- 4 Micro-Folie

Au Palais, à l'espace d'arts moderne et contemporain Edith Allard, c'est la deuxième phase de l'exposition « **Pierre Margara, l'Intuition des Cimes** » qui se dévoile cet été avec « **Bronze** ».

Au travers d'un cheminement le visiteur découvre les coulisses de la réalisation de ses œuvres ainsi que la relation étroite entre le sculpteur et la fonderie. Voyez aussi comment le bronze s'incarne depuis le modèle originellement imaginé en bois ainsi que tout le processus de création, une séquence qui laisse exprimer la connaissance intime et l'amour de l'artiste pour ces matières vivantes et exigeantes, qui ne tolèrent aucun écart.

### « Bronze »

Jusqu'au 20 septembre 2026

### « Monumental »

Du 17 octobre  
au 6 décembre 2026

Ouvert du mardi au dimanche  
(et durant les Journées du Patrimoine) de 15h à 19h.  
Tarifs : De 6€ à 3€  
Gratuit pour les - de 16 ans

# Un soutien financier POUR VOS PROJETS

Travaux d'isolation, remplacement de votre système de chauffage, mobilité, rénovation de commerce... La Communauté de communes Pays du Mont-Blanc accompagne les particuliers comme les copropriétés et les entreprises via différents systèmes d'aides financières. Pour plus d'informations, c'est ici...

## Logement

Pour les particuliers occupants et propriétaires bailleurs.

### Case Rénov

Service d'accompagnement personnalisé avec 3 conseillers Énergie Habitat et une contribution pour les travaux d'isolation.

Murs, toiture, changement de menuiserie... aide de **2.000€ à 8.000€** (plafonnée à 20% du coût des travaux et 2.000€ maximum par poste de travaux ou 2.500€ si matériaux biosourcés).

Une participation du département de la Haute-Savoie à hauteur de 1.000€ peut venir s'ajouter (selon conditions d'éligibilité).

### Critère d'obtention :

25% de gain énergétique pour l'ensemble des travaux.

### À noter :

Les dossiers de demandes doivent être déposés avant de commencer les travaux.

## Système de chauffage

Pour les particuliers occupants, propriétaires bailleurs et résidents secondaires.

### Fonds Air transition fioul

Remplacement d'un appareil fioul par un nouveau mode de chauffage énergétiquement performant.

Le montant est variable en fonction des revenus du foyer : Aide représentant de **20% à 25% du coût des travaux** soit 4.000€ maximum jusqu'à **1.000€ + 1.000 €** si le nouvel appareil est un chauffage utilisant des énergies renouvelables (ENR).

### Fonds Air Gaz

Remplacement d'un ancien appareil de chauffage bois ou fioul non performant par un appareil de chauffage au gaz.

**1.000€** pour l'installation d'une pompe à chaleur hybride\* (versés par GRDF)  
OU **400€** pour l'installation d'une chaudière THPE (très haute performance énergétique) ou chaudière à condensation : aide directement versée à l'installateur  
**+ 400€** pour le raccordement  
**& 400€** pour l'installation d'une chaudière (versés par la CCPMB)

\*Si l'installation concerne une pompe à chaleur hybride gaz, la CCPMB se référera aux critères du Fonds Air transition fioul

## Mobilité

Les critères d'éligibilité sont : être une personne physique majeure, résider à l'année sur l'une des 10 communes de la CCPMB et avoir un revenu fiscal de référence par part < 31.200€.

### Fonds Air Vélo

Sont concernés les vélos neufs ou d'occasion achetés auprès d'un revendeur professionnel du territoire : musculaire, à assistance électrique, cargo/triporteur/longtrail, adapté à la mobilité réduite...

Aide allant de **200€ à 600€** en fonction du type de matériel choisi.

### Fonds Air véhicules

Pour les véhicules neufs ou d'occasion (45.000 € TTC max) achetés chez un revendeur professionnel.

Types éligibles : électrique, hydrogène, gaz naturel comprimé ou gaz naturel pour véhicules.  
Le véhicule doit afficher un score environnemental minimum de 60 points sur 80.

Montant de l'aide : **4.000 €** dans la limite de 40 % du prix du véhicule.

**+ Bonus de 500 €** si l'ancien véhicule polluant est détruit.



## Copropriétés

### Case Rénov\*

Conditions d'éligibilité :  
10% de résidence principale (propriétaire occupant ou locataire), 25% de gain énergétique justifié par un audit énergétique, immatriculation au registre national.

Montant de l'aide :  
équivalent à **20% du coût des travaux TTC** (max. 40.000 €)  
ou  
**25% du coût de travaux TTC** (max. 50 000 € si utilisation de matériaux biosourcés).

**i** Cumulable avec d'autres aides de l'État.

### Fonds Air transition fioul Copropriété\*

Remplacement d'une chaudière fioul collective par une autre énergie (pompe à chaleur, géothermie, biomasse, solaire, électricité).

Montant de l'aide :  
**20% du coût des travaux TTC** (max. 40.000 €)

### Fonds Air Gaz Copropriété\*

Conditions d'éligibilité : remplacement d'une chaudière fioul collective par une chaudière gaz avec raccordement au réseau (prime CCPMB réservée aux propriétaires occupants ou bailleurs)

Montant de l'aide :  
**GRDF : 120 €/logement**  
**CCPMB : 150 €/logement + 200 €/logement** si contrat avec 50% de gaz renouvelable

\*Dossiers à remplir par le syndic de la copropriété

## Entreprises

### Aide au développement des TPE

#### Commerces, artisans, services

Conditions d'éligibilité :  
TPE située en centre-ville, ouverte au moins 250 jours/an et d'une surface < à 400 m<sup>2</sup>

Postes financés :  
Investissements neufs ou d'occasion **de 10.000€ à 50.000€ HT** pour de la rénovation, terrasses et pergolas, sécurité, économie d'énergie, mobilier, informatique...

Montant de l'aide :  
**30% du coût des travaux HT** (cumulée CCPMB & Région Auvergne Rhône-Alpes).

### Fonds Air Véhicules Socioprofessionnels

Conditions d'éligibilité :  
TPE, PME, ETI, association, collectivités

Poste financé :  
Achat d'un véhicule neuf électrique ou gaz naturel, inférieur à 45.000€ TTC pour les VL (hors primes et remises)

Montant de l'aide :  
pour un poids (PTAC) < 2,5 t = **3.000€**  
PTAC de 2,5 à 7 tonnes = **5.000 €**

Cofinancement :  
Région Auvergne Rhône-Alpes

### Fonds Air Entreprises

Sont concernées : toutes entreprises et associations

Objectif : réduction des émissions de polluants atmosphériques (systèmes de filtration, d'aspiration, d'aspersion, de chauffage...)

Montant de l'aide :  
**40 % du montant HT des investissements** (max. 50.000€ avec déplafonnement possible)

Cofinancements :  
Région Auvergne Rhône-Alpes, Département Haute-Savoie, ADEME

### Communautés de communes Pays du Mont-Blanc

648 rue des Prés Catons  
74190 Passy  
Tél. 04 50 78 12 10  
[ccpmb.fr](http://ccpmb.fr)



# Coup d'œil SUR L'ACTU

## Clément Parisse mis à l'honneur

Le stade nordique du site de La Livraz va être désormais baptisé du nom de Clément Parisse. Une célébration de la carrière de cet athlète mègevan, multi-médaillé olympique et en circuit mondial. Au-delà de l'apposition de son nom sur le chalet et de l'installation d'un totem aux abords du site, c'est l'expérience de Clément qui sera valorisée pour nous accompagner sur le futur développement du domaine nordique de la Livraz, et notamment de son activité hivernale.

L'inauguration se déroulera au mois de septembre, en présence de Clément Parisse et de membres de l'équipe de France de ski de fond. La date sera communiquée ultérieurement.

## Cérémonie commémorative du 8 mai 1945



8 mai



## Concours de fleurissement

Vous qui participez à l'embellissement du village par votre créativité, la nouvelle édition du concours du fleurissement reste ouverte **jusqu'au 10 juillet !**

Balconnières ou jardins aménagés, massifs et autres conceptions florales... chaque initiative sera saluée, alors n'hésitez pas à participer à cette belle aventure fleurie.

Chalets ou maisons, appartements, fermes, hôtels, restaurants ou commerces... le choix parmi ces 5 catégories doit se faire en fonction de l'espace principalement mis en valeur.

Les bulletins sont disponibles à l'accueil des services techniques et de la Mairie ou à télécharger sur le site [mairie.megeve.fr](http://mairie.megeve.fr)

Vous pourrez y déposer ensuite vos dossiers ou l'envoyer par mail à : [laura.verrier@megeve.fr](mailto:laura.verrier@megeve.fr)  
La remise des prix aura lieu **jeudi 27 août à 18h** à la Maison des Associations.

Renseignements : *secrétariat des services techniques* - Tél. 04 50 21 26 05

## Le challenge Cœur Vanessa



Dimanche 7 juin, les participantes du challenge annuel caritatif en soutien à la recherche contre le cancer du sein ont pris le départ depuis la place de Megève, en présence de Frédéric Muffat, adjoint au maire délégué au sport.

Un dynamisme et une implication sans faille de ces femmes qui encouragent les démarches de l'association portée par Annick Laurent et Christine Janin, au travers notamment de ce parcours à vélo de 540 kms entre Megève et Saint-Tropez. Des moments forts de complicité et d'entraide qui les ont menées sur la ligne d'arrivée jeudi 11 juin.

## Megève célèbre la nature

Les 21 et 22 mai derniers, Megève a célébré la Fête de la nature autour de la thématique des oiseaux. Découverte du dispositif « Aux arbres citoyens », Micro-Folie spéciale, table-ronde, exposition photographique, inauguration des nichoirs à la grande crèche, désormais refuge LPO, ont rythmé la 1<sup>ère</sup> journée. Le vendredi fut l'occasion d'un temps inaugural au nouveau refuge LPO du Calvaire en présence de Jean-Noël Picot, maire de Megève et Lucile Forlin, conseillère municipale. Un spectacle voix-violoncelle « Ode à la Nature et aux Oiseaux » a ensuite plongé l'assemblée dans un moment hors du temps. Un programme riche pour ces deux journées, qui a touché toutes les catégories d'âges, des scolaires aux aînés. Merci aux écoles, au public, à tous les intervenants et participants pour la richesse des échanges !



## Les ouvertures des remontées mécaniques cet été

### Téléphérique de Rochebrune

du 4 juillet au 6 septembre

de 9h00 à 17h45

(rotations toutes les 1/2 heures)

### Télesiège de Petite Fontaine

du 4 juillet au 30 août

de 9h45 à 16h30 (en continu)

### Télécabine du Mont d'Arbois

du 20 juin au 6 septembre

de 9h15 à 17h45

(rotations toutes les 1/2 heures à partir de 9h30)

Gratuité du 20 juin au 30 juin inclus

→ [forfaits.megeve.com](http://forfaits.megeve.com)

### Télécabine du Jaillet

du 4 juillet au 30 août

de 9h15 à 17h45 (en continu)

→ [lesportesdumontblanc.fr](http://lesportesdumontblanc.fr)

# Tribune D'EXPRESSION

## Megève territoire d'avenir

Trois mois après l'installation du nouveau conseil municipal, nos cinq élus poursuivent leur engagement avec sérieux et détermination au sein des différentes commissions municipales. Nous tenons à saluer la qualité des échanges engagés dans ce cadre ainsi que les conditions de travail qui permettent à chacun des élus, majorité comme opposition, de contribuer au débat dans le respect des sensibilités de chacun. Cette volonté d'association est essentielle à la vie municipale et mérite d'être reconnue pour l'ensemble des Mégevans que nous représentons.

Notre rôle reste celui que nous avons toujours défendu : accompagner les projets utiles à notre village tout en veillant à leur cohérence, leur faisabilité et leur impact financier.

À ce stade, force est néanmoins de constater que plusieurs dossiers majeurs peinent encore à connaître des avancées concrètes.

Concernant les remontées mécaniques du Mont d'Arbois, les premières orientations engagées semblent déjà démontrer qu'une approche progressive et adaptable, telle que nous la défendons, n'empêchait en rien de préparer l'avenir. Bien au contraire.

Pour la caserne des pompiers, un projet longuement travaillé, partagé avec les acteurs concernés et présenté comme opérationnel reste aujourd'hui sans perspective clairement définie. Chaque retard reporte une réponse attendue par les services de secours et la population.

Le dossier de la cuisine centrale soulève également de nombreuses interrogations. L'abandon d'un projet préparé durant plusieurs années ouvre désormais une phase d'incertitude dont les conséquences techniques, organisationnelles et financières devront être clarifiées. L'avenir de l'EHPAD, de l'autogare ainsi que la valorisation de notre patrimoine culturel et muséal demeurent également des sujets sur lesquels les habitants attendent des orientations précises. Notre ambition n'a pas changé : privilégier les réalisations concrètes aux effets d'annonce, les projets aboutis aux intentions, et la maîtrise des dépenses publiques aux décisions précipitées.

Les électeurs qui nous ont accordé leur confiance peuvent compter sur notre vigilance, notre esprit constructif et notre engagement constant au service de l'intérêt général.

# Naissances, mariages & décès

DE JANVIER À JUIN 2026



## Naissances

**Camille GEIB**

le 28 janvier à Sallanches

**Jeanne GAIDDON**

le 12 février à Sallanches

**Solal BOURGEOIS-ROMAIN  
FREMONDIERE**

le 24 mars à Sallanches

**Maria-Antonia de SOUSA  
TEIXEIRA RICO VINAGRE**

le 26 mars à Sallanches

**Armand GENTIL**

le 12 avril à Sallanches

**Gustave SOCQUET-CLERC**

le 20 avril à Sallanches

**Livio TAVIAN**

le 11 mai à Contamine-sur-Arve

**Elia MORINEAU**

le 02 juin à Sallanches



## Mariages

**Paul ROUSSEAU  
et Eve RÉDÉLÉ**

le 24 janvier

**Kyliann CHATEL  
et Charlotte TRAUDICH**

le 31 janvier

**Nicolas GUIBRETEAU  
et Diane FARAH**

le 06 février

**Gilles DECOOPMAN  
et Maud DUBECQ**

le 06 mars

**Valentin FAURE  
et Caroline CORDIER**

le 13 mars

**Germain CODRON  
et Charlotte DALINVAL**

le 21 mars

**Nicolas DECHELETTE  
et Fanny DESJOYAUX**

le 28 mars

**Julien DESMURS  
et Léa BÉCUWE**

le 24 avril

**Mathieu SOCQUET  
et Marine BULARD**

le 06 juin

**Mathieu GIAZZI  
et Lillian ENGEL**

le 12 juin

**Stéphane MAZOYER  
et Sarah ALLARD**

Le 13 juin

**Benjamin GOSSET  
et Aurélie MARCHAND**

Le 13 juin



## Décès

**Geneviève CREMIEUX,  
épouse HENNES**

le 15 janvier à Montpellier

**William MELUSSI**

le 19 janvier à Megève

**Stéphane GONZALEZ**

le 23 janvier à Megève

**Yvette LE PICHON,  
épouse WILKES**

le 24 janvier à Megève

**Dino VESCO**

le 05 mars à Sallanches

**Raymonde BIMON**

le 09 mars à Megève

**Jean KINDLER**

le 20 mars à Megève

**Claude GUICHARD**

le 28 mars à Sallanches

**Claude LE ROCH**

le 06 avril à Sallanches

**Lucien ALLARD**

le 06 avril à Passy

**Philippe SOCQUET-JUGLARD**

le 18 avril à Contamine-sur-Arve

**Guy CACHAT-ROSSET**

le 21 avril à Sallanches

**Bernadette MUFFAT-MÉRIDOL,  
veuve MUFFAT-MÉRIDOL**

le 24 avril à Megève

**Juliette ALLARD, veuve GROSS**

le 25 mai à Megève

**Roland ALLARD**

le 08 juin à Megève

**Max GROSSET-JANIN**

le 14 juin à Thonon-les-Bains

# Infos pratiques

## Les services

### MAIRIE DE MEGÈVE

1 place de l'Eglise  
Du lundi au vendredi :  
8h30 à 12h et de 13h30 à 17h  
Tél. 04 50 93 29 29  
mairie.megeve@megeve.fr

### ASTREINTE ÉTAT CIVIL

Vendredi soir au lundi matin  
Tél. 06 65 02 18 28  
accueil.mairie@megeve.fr

### URBANISME

Lundi au vendredi : 9h-12h

### CCAS

Du lundi au vendredi,  
8h30-12h, sur rendez-vous  
l'après-midi.  
Tél. 04 50 93 29 14  
ccas@megeve.fr

### LE PALAIS

247 route du Palais des Sports  
Tél. 04 50 21 15 71

### SERVICE ACTIVITÉS JEUNESSE & SPORTS

Tél. 04 50 21 59 09

### HALTE-GARDERIE, CENTRE DE LOISIRS & SERVICE ENFANCE

Tél. 04 50 58 77 84

### RÉGIE MUNICIPALE DES EAUX

2023 route Nationale  
Tél. 04 50 91 09 09

### VIE ASSOCIATIVE

associations@megeve.fr  
Tél. 04 50 21 59 06

### DÉCHETTERIE

Lieu-dit « Les Combettes »  
Du lundi au samedi :  
De 8h15 à 11h45  
et 13h30 à 18h15.  
Tél. 04 50 91 40 12

### SERVICES TECHNIQUES

Pour toutes urgences :  
Tél. 04 50 21 26 05  
Pour signalements divers :  
rubrique SIGNALEMENT  
via l'application MEGÈVE

### EN LIGNE

#### MAIRIE.MEGEVE.FR

- Arrêtés municipaux
- Carte de résident

### MARCHÉ

Tous les vendredis matin.

### LA POSTE

276, rue de la Poste  
Tél. 3631  
Du lundi au vendredi : de 9h  
à 12h et de 13h30 à 16h30  
Samedi : de 9h à 12h

### BORNES MOBILITÉ ÉLECTRIQUE

2 bornes Syane sur la RD 1212  
niveau skate park (2 recharges),  
2 bornes payantes sur le parking  
du Jaillet, 9 points de charge  
au parking du Casino, 1 borne  
parking P2 Palais, 1 borne  
parking route de Rochebrune et  
1 borne à venir rue d'Oberstdorf.

### ENEDIS (EX ERDF)

Dépannage électricité  
Tél. 09 72 67 50 74

### MEG'BUS

Horaires en ligne :  
[meg-bus.com](http://meg-bus.com)

### WIFI GRATUIT

Mairie, gare routière,  
Le Palais, Megève Tourisme,  
place de la Mairie, gare d'arrivée  
téléphérique Rochebrune,  
chalet de la Plaine, patinoire  
de plein air, altiport, tour  
Magdelain, musée de Megève,  
musée de l'Ermitage, Fondation  
Morand Allard et Cote 2000.  
Retirez votre code d'accès  
à l'accueil de la médiathèque  
ou de Megève Tourisme  
ou par SMS gratuit en vous  
connectant au wifi.

## Les urgences

### POLICE MUNICIPALE

2001 route Nationale - Tél. 04 50 93 29 22  
Du lundi au jeudi : 8h-12h/13h30-17h30  
Vendredi : 8h-12h/13h30-16h30

- **Objets trouvés**, Tél. 04 50 93 29 22
- **Interventions d'urgence**, Tél. 06 16 58 03 87
- **Stationnement Zones Bleues**, disques disponibles auprès de la PM, à l'accueil de la Mairie, à l'Office et au parking du Casino.

### GENDARMERIE & SECOURS EN MONTAGNE

1434, route Nationale, Tél. 04 50 91 28 10  
ou Tél. 17 ou 112 (pour les portables).  
Fermeture le mercredi.

**POMPIERS** · Tél. 18 ou 112

**SAMU** · Tél. 15

### MAISON DE SANTÉ · 11 route du Villaret

- **Médecins généralistes**, Tél. 04 50 58 74 74
- **Laboratoire de biologie médicale**,  
Tél. 04 50 21 29 95
- **Infirmières** :  
Prycilia Robin, Charlotte Ducrocquet  
et Sophie Leveque, Tél. 04 50 91 82 60  
Annick Paget et Florence Chalas Tél. 04 50 21 25 19  
Fanny Grosset-Grange et Julie Mollier  
Tél. 04 50 91 85 90
- **Pédicures - Podologues**, Tél. 04 50 34 54 17
- **Psychologue Clinicienne**, Tél. 06 61 54 36 53
- **Orthophoniste**, Tél. 06 28 52 00 10

### DEFIBRILLATEURS

Tour Magdelain, autogare (côté bus), chalet de la Plaine, parkings (Village, Casino, Office de Tourisme, Mont d'Arbois), façade cinéma Panoramic, chalet nordique de la Livraz, DGAE et CTM, façade FMA, Palais, altiport, terrain de foot l'été, à bord du véhicule de la PM, Maison des Associations, salle des Frasses, façade crèche, service montagne nordique en hiver et patinoire extérieure en hiver.

## Mobilité

**MONTENBUS** Ouvert à tous, habitants comme vacanciers, toute l'année du lundi au samedi, sauf jours fériés ! Les horaires : de 6h45 à 19h30. Réservation jusqu'à 15 min avant le trajet (sur [montenbus.fr](http://montenbus.fr) ou au numéro vert 0 800 2013 74).

### NOUVEAU, LE MONTENVÉLO !

Des vélos électriques en libre-service, 24h/24 et 7j/7 accessibles à tous à partir de 14 ans. Location via l'application MontenVélo, avec ou sans abonnement. 3 stations : Ambroise Martin, Mont d'Arbois et à venir au Palais.

# Les événements de l'été

## Juillet

MB Race

→ vendredi 3 au dimanche 5

Cuisine mon village

→ samedi 4 & dimanche 5



Il était une fois - *Al Andalus*

→ mercredi 8 au vendredi 10

Jumping International de Megève CSI\*\*\* et \*

→ samedi 11 au dimanche 19

Fête nationale

→ lundi 13

Cérémonie commémorative

→ mardi 14



Les concerts du jeudi

→ jeudi 16, 23 & 30

Les siestes musicales

→ mercredi 22 & 29

## Août

Megève Blues Festival

→ vendredi 31 au dimanche 2



Les siestes musicales

→ mercredi 5, 12, 19 & 26

Les concerts du jeudi

→ jeudi 6, 13 & 20

Fête du village

→ dimanche 9

Braderie d'été de Megève

→ vendredi 21 au dimanche 23



La Megève Mont Blanc

→ dimanche 23

La Haute route

→ jeudi 27 au samedi 29

Démarches en ligne, actus,  
petites annonces :

[mairie.megève.fr](http://mairie.megève.fr)

## Septembre

Forum des associations

→ samedi 5 & dimanche 6

Journées du Patrimoine

→ samedi 19 & dimanche 20

## Octobre

Concours aux poulains

→ samedi 10

Concours race abondance

→ dimanche 11

Toquicimes

→ vendredi 16 au dimanche 18

### Marché des producteurs

Les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> dimanches de juin et tous les dimanches de juillet et août

### Don du sang

Les 3 août, 28 septembre et 23 novembre, de 15h à 18h30

### Conseil municipal

Les mardis 30 juin et 28 juillet



### Tout l'agenda

Retrouvez le détail des événements et animations sur [megève-tourisme.fr](http://megève-tourisme.fr) ou en flashant ce QR code

Suivez-nous sur les réseaux sociaux   